

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/1486  
24 mai 1950

ORIGINAL : FRANCAIS

Résolution adoptée par le Conseil de sécurité  
à sa 472<sup>ème</sup> séance, tenue le 24 mai 1950

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la communication à lui faite par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans sa lettre du 13 mai 1949,

Prend note de la résolution 268 B (III) de l'Assemblée générale, en date du 28 avril 1949,

Et décide de s'inspirer, le cas échéant, de ses principes.

-----

